

FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES :

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.
Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

NUMÉRO 10.

JEUDI 5 MARS 1868.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

UN AN. 15 fr.
SIX MOIS. 8
TROIS MOIS. 4
UN NUMÉRO. 0 fr. 50 cent.

PARTIE OFFICIELLE

Le Commandant témoin du courageux dévouement déployé le 29 février dernier, par MM. Bénâtre, capitaine au long cours, commandant du brick l'*Eclair*, Ledret (Eugène), Ledret (Prosper), pilotes et Hacala (François), qui ont risqué leur vie en se portant par un très-gros temps au secours d'un wary monté par trois hommes qui, pris dans les glaces, était en danger de périr, leur adresse ses félicitations et ses remerciements.

ARRÊTÉ déterminant la composition des rations de vivres allouées aux prisonniers.

Saint-Pierre, le 17 février 1868.

Nous, Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 11 octobre 1855, portant règlement sur le régime de la prison de Saint-Pierre;

Attendu qu'il n'y est pas déterminé de bases pour l'allocation des vivres aux détenus et qu'il est nécessaire d'y pourvoir;

Sur la proposition de l'Ordonnateur, Le conseil d'administration entendu,

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Art. 1^{er}. La composition de la ration

journalière allouée aux prisonniers et fixée comme suit :

Pain	750 grammes.
Viande	250 grammes.
Légumes secs . .	120 grammes.
Beurre	10 grammes.
Mélasse	30 grammes.

Art. 2. Il est accordé aux prisonniers employés sur les chantiers et ateliers de la colonie une délivrance supplémentaire de deux cent-cinquante grammes de pain.

Art. 3. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué partout où besoin sera et déposé au Contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 17 février 1868.

V. CRENN.

Par le Commandant :

L'Ordonnateur,
A. LE CLOS.

ARRÊTÉ prononçant la rentrée au domaine de plusieurs terrains concédés.

Saint-Pierre, le 17 février 1868.

Nous, Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu l'article 18 § 2 de l'Ordonnance organique du 18 septembre 1844;

Vu le décret du 7 novembre 1861, ensemble l'arrêté local du 18 août 1862, lesdits actes régissant dans la Colonie, le mode de concession de terrains domaniaux;

Vu le travail fourni par le Conducteur chargé

du Service des ponts et chaussées, et approuvé par nous, dans la séance de ce jour;

Attendu que les concessionnaires dénommés n'ont pas rempli les obligations qui leur avaient été imposées par leur acte de concession provisoire.

Sur la rapport de l'Ordonnateur,
Le Conseil d'administration entendu;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article 1^{er}. Les concessionnaires dénommés dans l'état C, ci-annexé, sont déchus de tous leurs droits sur les terrains qui leur avaient été provisoirement concédés par les actes énoncés audit état.

Ces terrains font retour au domaine.

Art. 2. L'Ordonnateur est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera et déposé au contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 17 février 1868.

V. CRENN.

Par le Commandant :
L'Ordonnateur,
A. LE CLOS.

ÉTAT nominatif des concessionnaires qui n'ont pas satisfait aux conditions de leur acte de concession et sont déchus de leurs droits.

V^e Duquesnel, un terrain situé au nord de la ville : borné au nord par la rue de la Fauvette, au sud par la concession Durand, à l'est par la rue Richerie et à l'ouest par un terrain vague.

Durand (Julien), un terrain situé au nord de la ville : borné au nord par un terrain

FEUILLETON.

LES PÊCHERIES DE TERRE-NEUVE⁽¹⁾

SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

La première qui se sert du hareng frais ou salé, se fait en avril et mai. Quand passe le capelan, de juin à juillet, commence la seconde pêche. Avec l'encornet, qui paraît vers la fin de l'été, se fait la troisième. Le produit de la première après une préalable préparation en mer, est transporté à Saint-Pierre pour, une partie être séchée sur les grèves de l'île, une autre partie transbordée sur des navires long courriers qui sont envoyés de la métropole attendre à Saint-Pierre le retour des pêcheurs. La rentrée en France de ces chargements de morue verte a lieu généralement dans les ports de Cette, Bordeaux ou La Rochelle.

Les navires de Granville et de Saint-Malo armés avec sècherie à Saint-Pierre débarquent dans la colonie leur seconde et troisième pêches, qui après avoir été séchée est réexportée en France, aux Antilles ou à l'étranger.

La pêche au Grand-Banc est quelquefois appelée petite pêche, par opposition à celle de Terre-Neuve, parce que les armements, étant plus coûteux, sont moins nombreux ; mais elle est, en réalité la plus dangereuse. Les brumes y sont si épaisse, même en plein été, que souvent on n'y voit pas d'une extrémité à l'autre des navires, fort exposés à s'égarer et à s'aborder.

Pour prévenir les abordages, il est nécessaire que la cloche ou une corne, en guise de trompette, résonne presque sans relâche ; les vagues sont toujours houleuses, et les sinistres fréquents. En 1846, sept bâti-

ments y furent submergés par un même coup de vent : corps et biens, tout perdit.

Sur la côte nord-est et nord de Terre-Neuve, rendez-vous autrefois du plus grand nombre des navires, la saison favorable ne commence qu'à la fin de mai, quand les vents du sud, en ouvrant et fondant la banquise, ont avancé le dégel. Il n'est pas inouï que les glaces retardent les opérations jusque vers la mi-juin, et c'est dans une courte période de trois mois à peine qu'un navire doit compléter son chargement. Pour mener à bien toutes les opérations en si peu de temps, il ne faut pas, par navire, moins de cinquante hommes, dont une partie s'embarque, l'autre reste à terre. Tout le poisson est journalièrement rapporté sur les échafauds dressés au bord de la mer et séchés sur les grèves, de manière à former un seul pêche continu. Cette pêche ne prend toute son importance qu'à l'approche des capelans, qui arrivent en masses tumultueuses et énormes : alors les morues, affriandées et comme énivrées, se précipitent en tout sens sur leurs bandes, et dévorent avec une glotonnerie stupide l'appât que leur lancent les pêcheurs (1).

(1) Depuis 3 ou 4 ans ces lieux de pêche ont perdu beaucoup de leur importance ; les années 1866 et 1867 surtout ont été désastreuses pour les armements, le poisson ayant fait complètement défaut. Les vieux pêcheurs attribuent cela à la découverte du Banquereau, sur lequel se sont jetés non seulement les goélettes locales, mais aussi les navires métropolitains

Suivant que l'on va au Grand-Banc ou à Terre-Neuve, le système général diffère, ainsi que les pratiques spéciales. Pour le Grand-Banc, les navires, montés par une trentaine d'hommes, le dépassent d'abord, et arrivent à Saint-Pierre dès la fin de mars, afin de s'y procurer l'appât (le BAIT des Anglais, BOITE des Français) nécessaire à leurs opérations. Suivant le poisson employé à cet usage, la campagne se divise en trois pêches.

(1) Extrait de l'ouvrage intitulé *Les Colonies et la Politique coloniale de la France*, par Jules DUVAL.

Voir les numéros 5, 6, 7 et 8 de la FEUILLE OFFICIELLE.

vague, au sud par la rue Colbert, à l'est par la rue Richerie et à l'ouest par un terrain vague.

Lenoir (Alexis), un terrain situé au nord de la ville : borné au nord par un terrain vague, au sud par la rue Desrousseaux, à l'est par un terrain vague et à l'ouest par la rue du Barachois.

Casmayor (Jean-Baptiste), un terrain situé au nord de la ville : borné au nord par un terrain vague, au sud par un terrain vague, à l'est par un terrain vague et à l'ouest par la rue Bisson.

Apestéguy (Michel), un terrain situé au nord de la ville : borné au nord par un terrain vague, au sud par la rue Fayolle, à l'est par un terrain vague et à l'ouest par la rue Bisson.

Chauvain (Adolphe), un terrain situé à Miquelon : borné au nord par la rue Saint-Servan, au sud par des terrains vagues, à l'est par la rue de l'Anse et à l'ouest par des terrains vagues.

NOMINATION d'une commission pour procéder à l'examen des pilotes de Saint-Pierre.

Saint-Pierre, le 24 février 1868.

Nous, Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 1861, concernant la nomination des pilotes aux îles Saint-Pierre et Miquelon ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur,

AVONS DÉCIDÉ ET DÉCIDIENS :

Art. 1^{er}. L'examen des candidats au titre de pilote à Saint-Pierre est fixé au lundi, 16 mars prochain.

Art. 2. La commission d'examen sera composée de :

MM. Fabiani, lieutenant de vaisseau, président.

Vidal, lieutenant de vaisseau, commandant la goëlette la *Levrette*.

Laboye, aide-commissaire de la marine. Banet, capitaine au long-cours, capitaine de port.

Un capitaine au long-cours désigné par l'Ordonnateur la veille de l'examen parmi ceux qui seront présent sur la place.

Elle se réunira dans la salle des audiences du tribunal maritime commercial à l'heure qui sera fixée par le Président.

Art. 3. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin

sera, publiée dans la *Feuille officielle* et déposée au Contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 24 février 1868.

V. CREN.
Par Commandant:
L'Ordonnateur,
A. LE CLOS.

Par décision du Commandant de la colonie en date du 17 février 1868, prise sur la proposition de l'Ordonnateur, un quart de bourse au pensionnat des dames de Saint-Joseph de Cluny, a été accordé à M^{me} Débroisse (Marie-Aline), pour compter du 1^{er} janvier dernier.

DOUANES.

ETAT de la quantité de Morues exportées de Saint-Pierre, pendant le mois de février 1868, établi par comparaison avec la même période de 1867.

DÉSIGNATION des PRODUITS EXPORTÉS.	PÉRIODE le mois de février.	ANTÉRIEURE MENT.	TOTAL au 1 ^{er} mars 1868.	PENDANT la période correspondante de 1867.	AUGMENTATION en 1868.	DIMINUTION en 1867.
Morue sèche	522,235k.	607,410k.	1,129,645k.	1,028,904k.	100,741k.	"

Le préposé des Douanes,
J. LARUE,
Vu: L'Ordonnateur,
A. LE CLOS.

POSTE AUX LETTRES.

Dépêche télégraphique reçue le 3 du courant à 11 heures du matin :

La goëlette postale *Stella-Maris*, est arrivée ce matin à Halifax et repartira demain soir.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

On s'est adressé au ministère de la marine, pour obtenir des renseignements sur un sieur Yves L'Hospitalier, originaire d'Etables (Côtes-du-Nord) qui, en 1860, habitait la colonie et dont la famille n'aurait pas reçu de nouvelles depuis cette époque.

Les personnes qui seraient instruites de son sort sont priées de vouloir bien le faire connaître à M. le Commissaire de police de Saint-Pierre.

PARTIE NON OFFICIELLE

FAITS DIVERS.

Nous sommes toujours sans nouvelles de l'extérieur. Nos dernières lettres de France, sont du 31 décembre. C'est bien long. On sait par notre numéro du 27 février dernier, que la goëlette le *Thistle*, partie d'Halifax, doit nous apporter les deux courriers qui y sont depuis le 16 et le 30 janvier. D'un télégramme parvenu ici le 3, il résulte que la *Stella-Maris*, qui doit nous apporter le courrier suivant, du 13, est arrivée à Halifax ce jour même et a dû en repartir le lendemain 4. Il serait conforme aux bonnes habitudes de la *Stella*, de nous arriver avant le *Thistle*. Nous n'en serions pas surpris. Ces contre temps vraiment fâcheux ne se représenteront pas aussi souvent après l'établissement du bateau à vapeur.

Au dire de tous, l'hiver, toujours si rigoureux à Saint-Pierre, l'est exceptionnellement cette année. Depuis quelques jours déjà les glaces flottantes que nous n'avions pas vu l'hiver dernier ont fait leur apparition. Le barachois en est encombré et des banquises entourent les abords de l'île et en empêchent les passes.

Dans la journée du 28, le barachois a failli être le théâtre d'un bien cruel évènement. Une chaloupe appartenant à la Compagnie générale ayant à regagner le navire l'*Eclair*, de la même maison, mouillé en rade, ne put arriver à destination et les hommes qui la montaient se réfugièrent à bord du *Pascal*, également en rade à quelque distance de l'*Eclair*. Une embarcation montée par 3 hommes partit de l'*Eclair* pour ramener la chaloupe, ne put l'atteindre et, saisie par les glaçons, fut entraînée vers la passe du S.-E. Que le vent vint à souffler de l'ouest et l'embarcation était entraînée vers la haute mer. Le péril fut aperçu de terre. Il fallait porter secours; mais comment? les glaçons étaient trop mobiles pour qu'on put marcher dessus, trop serrés pour qu'on put y engager un canot.

Mais, sur notre île de marins sans peur, le courage sait trouver des ressources à la hauteur de tous les périls. Un wary fut jeté sur la glace. Le capitaine de l'*Eclair*, M. Bénâtre, avec l'aide désintéressée d'hommes intrépides qui ne sont jamais absents à l'heure du dévouement: les deux frères Ledret et

Les procédés de pêche diffèrent aussi suivant les stations. Au Grand-Banc, le navire qui doit passer de longues semaines en mer jette une ancre, et détache des chaloupes qui se mettent isolément en quête du poisson. Chacune d'elles laisse tomber deux lignes qui se fixent au fond par un grapin et supportent 5 ou 6,000 hameçons. Le lendemain les lignes sont relevées et le butin porté sur le pont du navire. A Terre-Neuve, les navires restent au mouillage, et envoient au large, dès le point du jour, des barques faire la pêche de l'appât et de la morue suivant divers procédés, parmi lesquels les plus usités sont la seine et la ligne à la main. La morue se presse quelquefois autour de la barque en troupes si serrées qu'on peut la FAUCHER, c'est-à-dire l'atteindre et l'enlever au moyen de lignes armées de crocs sans autre appât qu'un simulacre de poisson en métal; mais ce procédé est aujourd'hui défendu, comme blessant et faisant périr le poisson.

Les Anglais et les Américains accusent la ligne de fond de détruire le poisson et d'apprauvrir la mer au préjudice de l'avenir. Se croyant plus sages que les Français, avec moins de règlements, ils restent fidèles

et les goëlettes américaines, il en résultera, d'après eux, que les navires mouillés sur ce banc situé à l'entrée du golfe Saint-Laurent arrêteront la morue par les innombrables lignes de fond dont ils le sillonnent et l'empêchent ainsi de s'engager dans le golfe: de la pénurie des pêches dans les divers havres où stationnent les pêcheurs.

à l'antique procédé de la pêche à la ligne de main et à la dérive, et ils en obtiennent aussi bons résultats. Leurs prévisions, après avoir paru justifiées par quelques années de pêche mauvaises ou médiocres, ont été dernièrement démenties par un retour de bonnes années, ce qui semble établir que les engins plus ou moins destructeurs n'ont guère d'effet sur un poisson dont la fécondité dépasse l'imagination, car un patient naturaliste a compté 9,300,000 œufs dans le ventre d'une seule morue. Devant ces immenses récoltes que la nature renouvelle avec une inépuisable liberalité, et qui n'ont à craindre ni sécheresses, ni grêles, il semble que l'humanité et l'administration doivent se rassurer.

De la main du pêcheur, la morue passe dans celle du décolleur, qui détache la tête, fonction que le chirurgien du bord cumule avec les soins médicaux de l'équipage; puis elle est habillée, c'est-à-dire ouverte et préparée. D'autres mains la saupoudrent de sel et l'empilent. Pour la morue verte, on s'en tient là; pour la morue sèche, qui doit supporter une longue conservation, on ajoute la salaison et la dessiccation sur les grêves ou des étendages mobiles, soit à Terre-Neuve, soit à Saint-Pierre, soit même en France après le retour. C'est une entreprise que les familles de Saint-Pierre prennent à la tâche.

En Norvège, au lieu de saler la morue, on la fume au-dessus d'un foyer de chaleur; elle devient le STOCK-

FISH du commerce. Dans la mer d'Islande, on recourt à des étuves, et les Anglais ont essayé de séchoirs à vapeur.

Outre sa chair, dont tout le monde connaît le rôle comme aliment populaire, la morue donne à l'homme d'autres produits utiles: des œufs ou ROGUE, que les pêcheurs bretons salent pour servir d'appât dans la pêche de la sardine; — des huiles, extraites du foie, dès longtemps appréciées par l'industrie, et qui ont acquis, pour le traitement des maladies de poitrine, une vogue que ne justifie pas toujours la pureté de la substance employée; — la DRACHE, qui est aux foies et à l'huile ce que le marc est au raisin et au vin, etc. Enfin, emploi plus singulier et pourtant plus ancien, la morue sèche remplit à Terre-Neuve, dans toutes les transactions, la fonction de monnaie de compte, le quintal (50 kilogrammes) de morue étant estimé 20 francs. Ce rapport reste fixe, et les variations de valeur dans la matière monétaire se traduisent en hausse ou baisse sur les marchandises. L'économie politique trouverait à rendre à une coutume qui semble appartenir aux temps primitifs de l'humanité; mais le commerce s'en accommode, et, si jamais on fabrique une monnaie pour Terre-Neuve, elle devra porter en empreinte le poisson favori de cette île, suivant l'usage des villes romaines, dont la fortune avait une origine analogue, dans le bétail (PECUNIA).

M. Hacala (François), en reprirent, sans hésitation, de le diriger vers l'embarcation en danger. A cet effet, ils s'étaient munis de planches qu'ils jetaient sur l'avant du wary et sur lesquelles, descendant sur la glace, ils faisaient glisser l'embarcation à fonds plat. En répétant incessamment cette manœuvre hardie, ils parvinrent quoique bien lentement au but de leur entreprise. L'embarcation se dégagée, et nos hardis avanturiers attépirent à la fin du jour, heureusement mais non sans fatigues et sans périls, vers la pointe à Philibert.

La journée du 28 a été fertile en accidents. Dans l'après-midi le commissaire de police, revenant du cap à l'Aigle, a glissé sur la glace sur la route de Gueydon et s'est fait à la tête une blessure qui par ses suites a motivé de graves inquiétudes. Il est bien maintenant.

Le soir ça été notre chef du service de santé qui glissant également sur la glace dans la rue Borda, entre le palais de justice et l'église est tombé sur le dos, comme toujours, et s'est fait à la tête une blessure qui l'a obligé à garder la chambre.

Avant-hier on avait fait courir le bruit que le *Thisle* était arrivé. On disait qu'il avait été aperçu qui, à cette pointe qui, à cette autre. On disait même que les passagers qui sont de ce pays avaient parlé à des pêcheurs, à Savoyard, et les avaient priés d'avertir leurs familles. Tout cela était sans fondement et, comme tous les bruits, grossis et embellis en passant de bouche en bouche. Le fondement de ce bruit était probablement dans la présence sur nos côtes d'une petite goëlette qui est bientôt venue dans la rade se faire enclaver dans les glaces, où elle se trouve prise actuellement sans pouvoir ni avancer ni reculer. Elle n'a pas de pa-

villon; on ignore sa nationalité; on pense que c'est une goëlette anglaise partie de la côte de Terre-Neuve.

Si nous sommes bien informés les investigations de la justice dans l'affaire Othéguy, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, ont continué depuis et auraient conduit à de nouveaux et importants résultats.

Lafourcade et la fille Jugan, sa concubine et non sa femme, comme nous l'avons dit à tort, ne seraient pas les seuls receveurs des objets dérobés par Othéguy, chez MM. R. O. Sheehan et Cie. Des perquisitions faites au domicile de ville des époux Théault, rue Truguet, et à leur habitation de pêche, au cap à l'Aigle, auraient amené la découverte de diverses marchandises provenant des mêmes vols et recélées par cette honorable communauté.

Les époux Théault ont été arrêtés et mis en prison, ainsi que le nommé Etchechoury, logé comme Othéguy, chez Lafourcade et complice avec lui et la fille Jugan du recel des objets soustraits par ledit Othéguy.

La justice tient donc les auteurs et complices de toutes ces vols qui, pendant quelques jours, ont inquiété la population de Saint-Pierre. Espérons qu'une juste répression viendra bientôt servir de leçon salutaire à ceux qui entraînés par le mauvais exemple et une impunité temporaire seraient tentés de suivre de si détestables modèles.

Quelques mots sur l'hiver 1867—1868.

Cette période hivernale est remarquable non seulement par le froid rigoureux et continu, qui règne dans notre petite ville de

Saint-Pierre, mais encore par la grande quantité de neige tombée et amoncelée dans les rues. En présence de ces faits, nous avons pensé, qu'il n'était pas sans intérêt, de passer en revue les quelques mois qui viennent de s'écouler.

L'hiver qui ordinairement, ne commence à se faire sentir que dans la seconde moitié de décembre, a été plus précoce cette année d'une quinzaine de jours. Cela est si vrai, que nous n'avons eu, dans ce mois, que cinq jours, où la température se soit élevée au-dessus de zéro, et encore le maximum n'a-t-il été que de plus 3°, tandis que le minimum a été de moins 16°; la température moyenne de la journée a été de moins 4° 5. Les vents ont certainement eu une grande influence sur la température, car ils ont soufflé le plus particulièrement du N. O. au N. E. Les vents de N. O. seuls ont régné près de la moitié du mois, et nous avons remarqué, que c'était toujours avec ces vents là, que l'abaissement de température était le plus considérable. La quantité de neige n'a pas été moins remarquable, car nous avons eu près de 15 jours où il en est tombé, dont 5 toute la journée. Si nous comparons ces observations à celles du même mois de l'hiver 1866—1867, nous trouverons une différence très sensible pour la température. En effet, à cette époque nous n'avons eu que 10 jours où la température se soit abaissée au-dessous de 0, le minimum n'a été que de moins 11° 5, le maximum de plus 8°, la température moyenne a été de 0° 4, au-dessus de 0. Nous avons donc eu cette année un abaissement moyen de température de 4° 1, pendant le mois de décembre.

(A continuer).

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 19 au 29 Février 1868.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE.		DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.	maximum.	minimum.				
19	749	751	-5 0	-5 0	-3 5	-8 5	N.-N.-O.	Petite brise.	Entièrement couvert.	Neige dans la journée.
20	755	759	-4 2	-4 0	-2 5	-6 0	O.	Jolie brise.	Nuageux.	Aurore le soir.
21	757	754	2 5	2 0	3 0	-11 0	S.-S.-O.	Fraîcheur.	Entièrement couvert.	Brume dans la soirée.
22	756	757	-8 8	-9 0	-7 5	-14 0	N.	Forte brise.	Idem.	Neige abondante toute la journée.
23	754	754	-11 0	-9 0	-8 5	-13 0	N.-E.-E	Idem.	Idem.	Idem.
24	758	761	-10 0	-9 0	-8 2	-17 0	N.-N.-O.	Idem.	Très-nuageux.	Neige jusqu'à 2 h. après-midi; aurore à 6 h. s.
25	764	765	-11 5	-12 0	-11 0	-17 5	N.-O.	Jolie brise.	Nuageux.	—
26	764	762	-9 5	-7 5	-7 5	-12 0	N.-O.-O.	Idem.	Idem.	—
27	759	759	-5 0	-6 5	-5 0	-12 0	O.	Idem.	Idem.	—
28	756	746	-3 5	-0 5	1 5	-6 5	S.-E.-S.	Bonne brise.	Très-nuageux.	Pluie dans la soirée.
29	741	737	-2 5	-4 0	-2 5	-6 0	E.-O.	Idem.	Entièrement couvert.	Neige dans l'après-midi.

La saison d'été tout entière se passe dans ces rudes et quotidiens travaux, que vient troubler trop souvent la nouvelle de quelque malheur. Le marin, bon, généreux, dévoué à ses frères, accourt au premier signal de détresse. La fraternité du cœur fait faire aussitôt les rivalités de langue, de race et de province, précieux aiguillons en temps ordinaires, et, si les efforts ne réussissent pas toujours, jamais on ne peut en accuser l'égoïsme et l'indifférence des compagnons de pêche.

On pressent quels hommes de fer se forment à une école qui exige tous les jours de seize à dix-huit heures, vingt quelquefois du labeur le plus rude. Jamais une plainte n'échappe au matelot pour excès de fatigue. Associé aux profits et aux pertes, il travaille pour lui-même, et puis c'est un point d'honneur, c'est l'esprit de corps de ne jamais se dire fatigué. Il réserve ses doléances pour la nourriture, pour le règlement, pour le commandement, et sur tous ces points il rappelle les grognards de l'armée de terre, qu'il imite encore en ce que, comme eux, il prend vivement la défense de ses chefs contre qui les critique, surtout quand il n'est plus sous leurs ordres. Aussi tout capitaine, initié aux petits secrets du cœur marin, recrute-t-il volontiers son monde pour les plus rudes campagnes, non parmi les **GRAVIERS**, à qui le pacifique étendage des morues a valu le nom ironique de **PELTATS**, mais parmi les vrais pêcheurs. La navigation au long cours fournira des

gabiers pluslestes, non de plus solides hommes de manœuvre. Dans un air froid, saturé d'oxygène, imprégné d'émanations salines, la santé s'est fortifiée, comme on le voit à la bonne mine des équipages revenant de Terre-Neuve, bien différents de ceux qui ont traversé la zone torride.

L'organisation hiérarchique seule laisse peut-être à désirer. Par une faveur exceptionnelle, le capitaine de pêche peut n'être qu'un simple maître au cabotage, grade qui est à la portée de tout matelot quelque peu intelligent et expérimenté. Ses inférieurs sont donc à peu près ses égaux, sauf le titre, et de plus ses associés en participation. Aussi deviennent-ils pour lui des camarades, ce qui n'arrive pas avec les capitaines au long cours, marins plus instruits, mais moins habiles pêcheurs. Cette familiarité, qui dégénère quelquefois en insubordination, a bientôt disparu avec les circonstances, qui l'ont fait naître, et de la pratique des pêches il ne reste qu'un excellent apprentissage de la vie de mer.

Trop heureux les cultivateurs, s'ils connaissaient leurs biens! s'écriait Virgile dans un élan d'admiration pour la vie rurale. On surprend en soi la même exclamation à la pensée des spectacles charmants ou grandioses qu'au naturel déploie sous les yeux des pêcheurs de Terre-Neuve. En ces latitudes, dans les longs jours d'été, les crêpuseaux du soir se fondent par des nuances limpides avec

l'aube du matin. Durant les nuits sans brume, l'azur du ciel resplendit et les étoiles brillent avec un éclat qui rappelle les nuits tropicales. Sur la brume elle-même s'allongent mystérieusement les fantômes du mirage, nouveaux sujets d'étonnement. Des aurores boréales presque quotidiennes illuminent le firmament d'arcs éblouissants ou d'aigrettes flamboyantes. Au lever et au coucher du soleil, les montagnes de glace comme de gigantesques pyramides, se colorent de vifs rayons et de noires ombres. Sur la mer, des myriades d'insectes et de poissons allument un incendie de leurs reflets phosphorescents. Les grands souffleurs animent la scène par les colonnes d'eau qui jaillissent bruyantes de leurs évents, et les poissons de toute taille par leurs ébats. Même sous ces froides zones que l'on croirait vouées à l'immobilité de la mort, la vie circule dans les airs et dans les eaux, ardente d'amour, irritée par la faim, égayée par les jeux. Partout la création vibre et palpite, racontant la gloire du créateur des mondes. Hélas! toutes ces beautés sont perdues pour le matelot, qui ne pense qu'à sa morue, comme le paysan de Virgile à ses bœufs.

La suite au prochain n°.

TABLEAU
Des mouvements de la navigation aux îles S^t-Pierre et Miquelon
PENDANT L'ANNÉE 1867.

ENTRÉES

DISTINCTION des PROVENANCES	LIEUX de PROVENANCES	NOMBRE DE NAVIRES.	TONNAGE.	ÉQUIPAGE.	TOUX		
					des NAVIRES.	du TONNAGE.	de l'ÉQUIPAGE.
ARMEMENTS MÉTROPOLITAINS :							
De France....	Le Croisic.....	1	79	7			
	Dieppe.....	23	3.995	421			
	Fécamp.....	38	8.936	766			
	Saint-Valery-en-Caux	4	538	73			
	Granville.....	56	8.691	1.312			
	Saint-Malo.....	51	7.404	1.343			
	Saint-Nazaire.....	4	734	40			
	S'‑Martin (île de Ré).....	15	1.938	115	223	38.796	4.390
	La Rochelle.....	11	2.691	113			
	Marennes.....	1	72	6			
	Bordeaux.....	5	765	46			
	Bayonne.....	2	475	26			
	Binic.....	2	407	24			
	Cette.....	6	1.359	59			
	Le Havre.....	4	712	39			
Des colonies françaises...	Martinique.....	8	1.545	"	16	2.826	"
	Guadeloupe.....	8	1.281	"			
De l'Espagne...	Cadix.....	16	3.604	226	16	3.604	226
Du Portugal....	Lisbonne.....	1	94	"	11	1.917	"
Etats-Unis....	Sétuval.....	10	1.823	"			
Colonies angl...	Boston.....	5	565	"	6	677	"
	New-York.....	1	112	"			
	S'‑Jean (Terre-Neuve)	1	113	"	5	419	"
Lieux de pêche.	Halifax.....	2	113	"			
	Sydney.....	2	193	"			
	Bancs de Terre-Neuve	203	32.506	"	203	32.506	"
TOTAL général des entrées.....							
					480	80.745	4.616

ARMEMENTS LOCAUX :

Genre d'armement							
Goëlettes locales	Long cours.....	9	1.179	94			
	Cabotage.....	24	950	175			
	Paquebot.....	1	123	9	193	10.233	2.829
	Grande pêche.....	159	7.981	2.551			
Petite pêche....	Pirogues.....	190	670	570			
	Canots.....	37	140	101	518	1.592	1.465
Pilotage extér'..	Warys.....	291	782	794			
	Pirogues pontées.....	5	30	14	5	30	14
Provenances diverses des navires locaux armés :							
Au Long Cours.							
De France....	Granville.....	9	923	180			
	Saint-Malo.....	9	930	172	22	2.290	380
	Saint-Martin.....	1	102	8			
	Larochelle.....	1	71	6			
	Bordeaux.....	2	264	14			
Cabotage.							
Des établissements de pêche	Miquelon.....	29	1.235	"	45	2.135	"
	Ile Rouge.....	7	397	"			
Des colonies anglaises....	Cod-Roy.....	9	503	"			
Etats-Unis....	Sydney.....	54	2.741	"	55	2.802	"
	Halifax.....	1	61	"	1	117	"
	Boston.....	1	117	"			
Grande Pêche.							
Lieux de pêche.	Bancs.....	591	29.818	"	591	29.818	"
	Total.....				1.430	49.017	4.688

COMMERCE ÉTRANGER :

Etats-Unis....	Boston.....	17	1.981	"	TOUX		
					des NAVIRES.	du TONNAGE.	de l'ÉQUIPAGE.
Colonies angl...							
	Portland.....	7	871	"	33	3.903	"
	Bangor.....	9	1.051	"			
	Nouvelle-Ecosse.....	31	1.571	"			
	S'‑Jean de Terre-N°.....	11	507	"			
	Halifax.....	5	259	"			
	Cap Breton.....	54	2.937	"			
	Ile du Prince-Edouard	61	2.347	"			
	Burin.....	7	209	"			
	Yarmouth.....	19	642	"			
	Miramichi.....	5	207	"			
	Labrador.....	11	407	"	1.377	40.561	"
	Shippegan.....	3	152	"			
	Québec.....	4	502	"			
	Gloucester.....	9	701	"			
	Bateaux de la côte de Terre-Neuve, porteurs de boîte, bois, etc....	1.157	30.120	"			
	Total.....				1.410	44.464	"

SORTIES

DISTINCTION des DESTINATIONS.	LIEUX de DESTINATION.	NOMBRE DE NAVIRES.	TONNAGE.	ÉQUIPAGE.	TOUX		
					des NAVIRES.	du TONNAGE.	de l'ÉQUIPAGE.
ARMEMENTS MÉTROPOLITAINS :							
Pour France...	Granville.....	17	2.374				
	Saint-Malo.....	9	1.037				
	Nantes.....	2	151				
	La Rochelle.....	1	79				
	Bordeaux.....	27	3.274				
	Marseille.....	6	624	"			
	Cette.....	6	1.369	"			
	S'‑Martin (île de Ré).....	2	172				
	Bayonne.....	1	113				
	Fécamp.....	1	73				
	Martinique.....	20	4.470				
Pour les colonies françaises....	Guadeloupe.....	11	1.969	"			
	La Réunion.....	3	877	"			
Etats-Unis....	Boston.....	6	774	"			
	New-York.....	2	318				
Colonies anglaises	Sydney.....	4	457	"			
	Saint-Jean.....	1	113				
	République dominicaine.....	5	2.049	"			
Espagne.....	Cadix.....	1	160	"			
Etablissements de pêche....	Côtes de Terre-Neuve	8	1.179	"			
	Bancs.....	346	58.793	"			
TOTAL général des sorties.....							
					479	80.425	"

ARMEMENTS MÉTROPOLITAINS :

DISTINCTION des DESTINATIONS.	LIEUX de DESTINATION.	NOMBRE DE NAVIRES.	TONNAGE.	ÉQUIPAGE.	TOUX						
					des NAVIRES.	du TONNAGE.	de l'ÉQUIPAGE.				
ARMEMENTS LOCAUX :											
Long Cours.											
Pour France...	Ile de Ré.....	2	122	"							
	La Rochelle.....	3	289	"							
	Bordeaux.....	3	370	"							
	Marseille.....	1	102	"							
	Granville.....	7	866	"							
	Saint-Malo.....	6	691	"							
	Sydney.....	2	219	"							
	Boston.....	1	117	"							
Cabotage.											
Etablissements de pêche....	Miquelon.....	39	1.545	"							
	Ile Rouge.....	7	397	"							
	Cod-Roy.....	9	503	"							
Colonies anglaises....	Sydney.....	73	6.954	"							
	Boston.....	1	51	"							
Grande Pêche.											
Bancs et banqueraux.	Goëlettes locales.....	703	36.829	"							
	Total (1).....				857	49.055	"				

(1) Dans ces chiffres ne sont pas compris les entrées et sorties journalières des 518 embarcations armées à la petite pêche.							
COMMERCE ÉTRANGER :							
Sydney.....	81	4.471	"				
Nouvelle-Ecosse.....	27	1.409	"				

Saint-Pierre, le 1^{er} mars 1868

I

L'Ordonnateur,
A. LEGLOS

Le Préposé des Douanes

J. LABRIE